



RÈGLE 14

BALLON AU SOL - PAS DE PLAQUAGE

DÉFINITION

Ce cas se présente lorsque le ballon est disponible au sol et qu'un joueur va au sol pour le ramasser, sauf immédiatement après une mêlée ordonnée ou une mêlée spontanée.

Ce cas se présente également lorsqu'un joueur est au sol, en possession du ballon, et n'a pas été plaqué.

Le Rugby est un jeu qui se joue debout (sur ses pieds). Un joueur ne doit pas rendre le ballon injouable* en tombant.

*Injouable signifie que le ballon n'est pas immédiatement disponible pour l'une des équipes afin que le jeu puisse se poursuivre.

Un joueur qui rend le ballon injouable ou qui fait obstruction à l'équipe adverse en tombant ne respecte pas le but et l'esprit du jeu et doit être sanctionné.

Un joueur qui n'est pas plaqué, mais qui va au sol pendant qu'il est porteur du ballon ou qui va au sol et ramasse le ballon, doit agir immédiatement.

14.1 JOUEUR AU SOL

Le joueur doit immédiatement effectuer l'une des trois opérations suivantes :

- Se relever avec le ballon ou
- Passer le ballon ou
- Lâcher le ballon.

CPP

Un joueur qui passe ou lâche le ballon doit également se relever ou s'éloigner immédiatement. L'avantage n'est joué que si cette action est effectuée immédiatement.

SANCTION : *Coup de pied de pénalité*

14.2 ACTIONS INTERDITES

- (a) **Se coucher sur ou près du ballon.** Un joueur ne doit pas se coucher sur, au-dessus ou près du ballon pour empêcher ses adversaires d'en prendre possession.

CPP

- (b) **Tomber sur le joueur au sol, porteur du ballon.** Un joueur ne doit pas tomber délibérément sur ou au-delà d'un joueur porteur du ballon couché au sol.

CPP

- (c) **Tomber sur des joueurs couchés au sol près du ballon.** Un joueur ne doit pas tomber délibérément sur ou au-delà de joueurs couchés au sol avec le ballon entre eux ou près d'eux.

CPP

SANCTION : *coup de pied de pénalité (a, b, c)*

